

FORMATION RÉSEAUX : CURSUS ADMINISTRATEUR

Le Coursus Métier Réseaux : Coursus Administrateur se déroule sur 16 jour et est décomposé en quatre parties présentant respectivement les principes de base concernant les réseaux, les principes d'administration du réseau, la mise en place des services TCP/IP et enfin, la sécurisation du réseau. Un réseau fiable et performant permet une optimisation de l'utilisation de nombreux services, comme Internet, la messagerie, l'accès aux données d'entreprise ou encore le partage de documents

PROGRAMME

1/ Partie I : Principes de bases sur les réseaux

- Les objectifs de la partie (3 jours)
- Réseaux locaux : introduction
- Appréhender Ethernet
- Méthode d'accès CSMA/CD et adresses MAC
- Les connecteurs, câblage et trames Ethernet
- Pontage et commutation : présentation
- Les extensions Ethernet
- Principes de pontages
- Appréhender le spanning tree
- Les commutations de niveau 2, 3 et 4
- Appréhender les VLANs et la norme 802.1q
- TCP/IP : présentation du protocole
- TCP/IP : couche Internet, adressage IP et VLSM
- Appréhender la couche transport : UDP, TCP

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 6250 euros

16 jours

CM001

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Appréhender les technologies et protocoles actuels et futurs
- Maîtriser installation et configuration de composants réseau
- Utiliser les mécanismes de base de connectivité IP
- Connaître les protocoles de routage complexes liés aux nouvelles attentes
- Sécuriser son réseau et protéger ses données d'entreprise

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Personnel technique voulant devenir administrateur réseau

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

09/03/2026, 25/05/2026, 10/08/2026, 26/10/2026,

Lille

23/03/2026, 13/07/2026, 09/11/2026,

Aix-en-Provence

13/04/2026, 14/09/2026,

Bordeaux

27/04/2026, 28/09/2026,

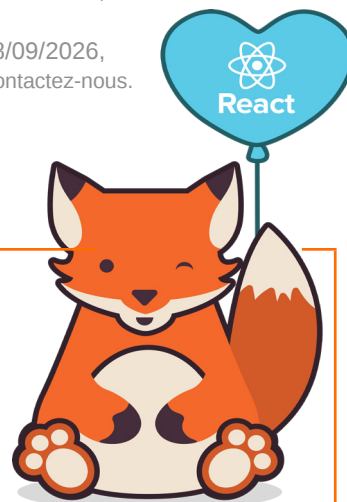
Autres dates : contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)

2/ Partie II : Administration du réseau

- Les objectifs de la partie (4 jours)
- Le réseau : principes, classification et composants
- Rappels sur le réseau Ethernet
- Principe de pontage et commutation Ethernet
- Gérer le WiFi : WLAN, sécurité, SSID...
- TCP/IP : la couche Internet, l'adressage IP et VLSM
- Couche Transport : adressage niveau 4, UDP, TCP
- DHCP et DNS : concepts et enjeux
- Appréhender la structure DNS
- Effectuer des enregistrements DNS
- Les grands principes de DHCP
- Partager des ressources : partage de connexion
- La voix sur IP : appréhender la VoIP
- Numériser la voix
- VoIP : Codecs, Gigue, RTP, H323, SIP et MGCP
- Sécuriser le réseau
- Les éléments de la sécurité réseau
- Comprendre la traduction d'adresses et les protocoles
- Administration du réseau
- Cerner les fonctions de l'administrateur réseau
- Appréhender les analyseurs matériels et de trafic réseau
- SNMP : commandes, configuration, MIB, produits

3/ Partie III : Installer et paramétrer des services TCP/IP

- Les objectifs de la partie (4 jours)
- Mettre en place TCP/IP
- IPv4 : principes de routage, contraintes et limitations
- Routing Information Protocol : RIP
- Cerner les améliorations apportées par RIPv2
- Open Shortest Path First : OSPF
- Le protocole IPv6 : les apports d'IPv6
- Principes d'adressage IPv6 et en-tête IPv6
- Migrer de IPv4 vers IPv6
- Principe de routage IPv6
- Appréhender le Multicasting
- Adressage et routage multicast
- Protocole IGMP et PIM
- Modes de transport et applications
- Appréhender les protocoles UDP et TCP
- Les bases et éléments clés de sécurité réseau
- Sécurité : traduction d'adresses et VPNs
- La voix sur Ip VoIP : numériser la voix
- Protocole de transport de voix et signalisation

PROGRAMME (suite)

4/ Partie IV - Sécuriser son réseau

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Sécuriser l'environnement
- Définir le périmètre, les acteurs et risques
- Principes de protection, prévention et détection
- Se prémunir contre les attaques
- Formuler des intrusions de niveau 2 et 3
- Distinguer attaques logiques et applicatives
- Mettre en place des protections
- Sécuriser les accès distants
- Établir un VPN
- Choisir un cryptographique
- VPN IPsec, VPN SSL et NAC
- Mise en place du monitoring et de la prévention
- Utiliser des sondes IDS, SysLog Serveur, IPS
- Cas d'entreprise mono-site ou multi-sites
- Cas de connexion des nomades
- Appréhender le cadre législatif : LSF

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75